



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Sélection d'une Institution Financière (Banque ou Institution de Microfinance) pour la mise en œuvre du mécanisme de financement du Programme « Championnes »

I. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre 3 dans sa composante autonomisation économique des femmes et filles, le Ministère de la Femme, de la Famille et des Solidarités, à travers le Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin (FAEF), lance le Programme « Championnes ».

Ce programme vise à dynamiser l'entrepreneuriat féminin en favorisant l'émergence de femmes entrepreneures à fort potentiel, capables de développer des activités économiques moteurs de croissance inclusives, des entreprises structurées, compétitives et créatrices d'emplois.

Le modèle de financement retenu repose sur un mécanisme de financement tripartite :

- 70 % subvention FAEF
- 10 % apport personnel
- 20 % crédit bancaire ou microfinance

Ce dispositif s'inscrit dans une logique de durabilité, de responsabilisation des bénéficiaires et de renforcement de leur accès au financement formel.

Dans ce contexte, et conformément aux orientations du Comité de Pilotage (COFIL) dudit Programme, le FAEF lance le présent avis à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner une institution financière chargée d'accompagner la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des femmes et filles sélectionnées.

II. Objet

Le présent avis a pour objet de recruter une banque ou une institution de microfinance (IMF) agréée en République de Guinée, en vue d'assurer :

- L'analyse financière des projets sélectionnés ;
- Le financement à hauteur de 20 % des projets ;
- Le suivi financier et le recouvrement des crédits ;
- La transmission des rapports d'étapes au FAEF ;



III. Critères d'éligibilité de l'institution

- Être légalement constituée et agréée par la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- Justifier d'une expérience avérée de (5 ans) dans le financement des PME/PMI ;
- Avoir une expertise en microfinance ou financement inclusif ;
- Disposer d'une couverture nationale ou régionale ;
- Avoir une solidité financière avérée ;
- Justifier d'expériences dans des projets similaires (genre, entrepreneuriat, développement).

IV. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Expérience (30 %)
- Capacité financière et opérationnelle (25 %) ;
- Qualité de la méthodologie proposée (20 %) ;
- Dispositif de suivi et gestion des risques (15 %) ;
- Références et performances passées (10 %).

V. Modalités de soumission

Les institutions intéressées sont invitées à soumettre un dossier comprenant :

- Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- La présentation institutionnelle ;
- Les expériences ;
- L'offre technique (méthodologie d'intervention) ;
- L'offre financière (conditions de crédit proposées) ;
- Les documents légaux et agréments.

Les institutions candidates préciseront dans leur offre les conditions de financement proposées, notamment les taux d'intérêt, garanties exigées, durées et modalités de remboursement.

VI. Durée de la mission

La mission s'inscrit dans la durée globale du programme de 2 ans.

VII. Gouvernance et coordination

L'institution financière travaillera sous la supervision du Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin (FAEF).



VIII. Résultats attendus

À l'issue de la mission :

- 30 projets financés avec succès (dont 60% issus du milieu rural) ;
- Un taux de remboursement satisfaisant ;
- Une amélioration de la bancarisation des femmes entrepreneures ;
- Un effet levier sur le financement privé ;
- Une contribution à la création d'emplois.

IX. Date et lieu de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être déposés :

- À : Direction Générale du FAEF – Landreah, commune de Dixinn – Conakry
Tel : +224 611 00 55 05
- Date limite :
- Ou par email à l'adresse : championnes2026@faef.gov.gn

X. Dispositions finales

Le FAEF se réserve le droit de :

- Rejeter toute candidature non conforme ;
- Demander des informations complémentaires ;
- Ne pas donner suite à cet AML.

Le FAEF s'engage à traiter de manière confidentielle l'ensemble des informations fournies par les institutions candidates.

Fait à Conakry le 20 juillet 2026

Le Président du Comité de Pilotage

M. Aboubacar Sidiki CAMARA